

## Burundi : des "avancées" en matière des normes internationales du travail

@rib News, 21/10/2018 &ndash; Source Xinhua L'OIT salue les "avancées" enregistrées par le Burundi en matière de capacités dans l'application des normes internationales du travail L'Organisation internationale du travail (OIT) s'est félicitée des "avancées" enregistrées par le Burundi en matière de capacités dans l'application des normes internationales du travail et l'élaboration du "Programme Pays pour le Travail Décent pour tous (PPTD), a déclaré mardi à Bujumbura, Christina Holmgren, experte internationale en normes internationales du travail au sein de l'OIT.

Créée en 1919 au lendemain de la fin de la Première Guerre mondiale, l'OIT est une agence spécialisée du Système des Nations Unies, actuellement composée de 187 membres et en charge d'élaborer et de superviser les normes internationales du travail. Mme Holmgren a tenu ces propos lors d'une interview accordée à Xinhua en marge d'une cérémonie d'ouverture d'un atelier sur le renforcement des capacités des parlementaires burundais concernant les normes internationales du travail auquel elle prenait part en qualité de représentante du directeur pays du Bureau international du travail (BIT) basé à Dar Es Salaam en Tanzanie couvrant les pays de la Communauté est-africaine (CEA). Créée en 2000, la CEA regroupe actuellement six Etats que sont le Burundi, le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda et le Soudan du Sud. "Je dois dire qu'il y a deux ans quand je séjournais au Burundi pour la toute première fois pour un atelier tripartite entre le ministère burundais de la Fonction publique, la Confédération des Syndicats du Burundi (COSYBU) et la Confédération syndicale du Burundi (CSB), le niveau des connaissances sur les normes internationales du travail n'était pas encore très développé. Toutefois, il a fallu seulement un atelier de cinq jours pour les participants à rehausser les connaissances en la matière de manière très significative sans autre appui pendant deux ans, j'en étais très impressionnée et je suis convaincue qu'il en sera de même pour les parlementaires", a précisé la déléguée du BIT dans ces assises parlementaires. Mme Holmgren a saisi l'occasion pour saluer le Burundi pour avoir déjà ratifié 31 Conventions de l'OIT depuis son adhésion à cette organisation en 1963, ce qui lui a permis de souscrire aux obligations internationales qui en découlent. "En effet, pour donner un coup d'accélérateur à ce processus d'appropriation des normes internationales du travail par les Burundais, nous encourageons les parlementaires conviés à cette première sensibilisation aux parlementaires sur ces normes à consulter l'OIT pour qu'ils puissent eux-mêmes y mener des recherches. C'est sur la base de celles-ci que ces législateurs seront mieux outillés pour ratifier d'autres conventions ad hoc", a-t-elle souligné. A ses yeux, le seul "grand défi" à relever pour les parlementaires burundais, est l'élaboration d'un plan de travail pour dresser un état des lieux actualisé sur les dispositions législatives à amender et les nouvelles conventions à ratifier en rapport avec les normes internationales du travail. Pour le ministre burundais de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi, Félix Mpozeriniga, la sensibilisation du Parlement burundais sur le système normatif de l'OIT, permettra d'assister le pays lorsqu'il entreprend des mesures de législation et de politique sociale dans le domaine du travail. "C'est aussi un privilège pour mon pays d'avoir été choisi parmi très peu de pays qui vont bénéficier de l'appui du BIT pour l'élaboration de la troisième génération du PPTD ; le deuxième ayant couvert la période de 2012-2015", a-t-il révélé. Pour sa part, la deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale Jockey Chantal Nkurunziza, présente à ces assises, s'est déclarée heureuse de constater que cet atelier permettra aux parlementaires sensibilisés sur le système normatif de l'OIT, "d'assister efficacement" le gouvernement burundais, en mettant en place des mesures de législation et de politique sociale en ce qui concerne le travail.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});